

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 28 septembre 2021**

**Rapport n° 21-07-24**

**PERSONNEL COMMUNAL - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois doit ainsi être actualisé régulièrement en tenant compte des divers mouvements de personnel enregistrés au sein des services municipaux (recrutements, départs, promotions...). Toutefois, la suppression des postes vacants ne peut être proposée qu'après avis du Comité Technique.

1) Pour avoir une vision claire des effectifs, il convient de procéder aux suppressions des grades, ci-dessous listées, présentées et ayant reçu l'avis favorable du Comité Technique du 17 juin 2021 :

- 4 adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe
- 1 ingénieur principal
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 auxiliaire de puériculture principale 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- 

2) Pour permettre l'application des avancements de grade aux agents promus, il y a lieu de créer les emplois permanents suivants :

➤ 1 Directeur des services à la population et action sociale (H/F) à temps complet

Missions principales :

Assure la gestion budgétaire, administrative et managériale de la direction

- Domaine des services à la population : anime et coordonne l'équipe en charge de l'état civil, des affaires funéraires, des affaires militaires, des élections, du recensement de la population, de l'accueil du public (physique et téléphonique), des CNI/passeports.
- Domaine de l'action sociale : participe à la définition des orientations en matière sociale – organise et met en œuvre la politique sociale sur le territoire de la commune...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, dont le grade relève du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des attachés, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 1 Gestionnaire paye et formation (H/F) à temps complet pour le service des ressources humaines

Missions principales :

Gestion de la paie :

- Réalisation mensuelle intégrale de la paie
- Gestion des charges et des déclarations mensuelles et annuelles, N4DS
- Suivi de la masse salariale

Gestion de la formation :

- Mise en œuvre, gestion et suivi de la politique de formation de la collectivité
- Analyse des demandes des services et proposition de solutions adaptées en matière de gestion et développement des compétences...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B, dont le grade relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 1 Assistant administratif (H/F) à temps non complet de 28h/semaine à la DSTP

Missions principales :

- Apporter une assistance administrative aux différents pôles techniques et à la direction
- Assurer une veille et une fonction d'alerte dans le cadre des différentes instructions de dossiers et suivi de courriers...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, dont le grade relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 1 Responsable exploitation, aménagement et réhabilitations, ERP (H/F) à temps complet pour la DSTP

Missions principales :

- Piloter les projets d'investissement et les travaux neufs dans le respect des normes de qualité, de sécurité et d'environnement, et assurer les missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des projets ville.
- Assurer le suivi du parc automobile.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, dont le grade relève du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 1 Agent de maintenance des bâtiments – spécialité peinture (H/F) à temps complet pour la DSTP

Missions principales :

- Installation et mise en sécurité des chantiers
- Préparation des supports
- Préparation et application de la peinture, vernis, enduits ou laques
- Préparation et pose des revêtements de sols et muraux
- Assurer la responsabilité du bon entretien du matériel mis à sa disposition pour l'exécution des tâches
- Polyvalence sur des petits travaux TCE
- Participation aux montages des manifestations, y compris le week-end
- Participation aux astreintes ville
- Opérations de déneigement des abords des bâtiments communaux...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, dont le grade relève du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 2 Agents techniques polyvalents (H/F) à temps complet pour la DSTP

Missions principales :

Effectue, seul ou en équipe :

- Enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et des locaux du patrimoine de la collectivité – Gymnase Jean Moulin et ses extérieurs, et l'aire de jeux des Diablots,
- Contrôle de l'état de propreté des bâtiments et matériels confiés
- Suivi de l'approvisionnement de matériel et produits nécessaires aux missions
- Gardiennage en journée et week-end
- Accueil des usagers et des associations
- Participation au montage et démontage des cérémonies / manifestations sur le site...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, dont le grade relève du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

➤ 1 ASVP (H/F) à temps complet pour la Police municipale

Missions principales :

- Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement
- Prévention et surveillance aux abords des équipements communaux, parcs et jardins, et lieux publics
- Surveillance et sécurisation des groupes scolaires, marché, manifestations, cérémonies...
- Participation à l'opération Tranquillité Vacances...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, dont le

grade relève du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers du cadre d'emploi autorisé. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

- 3) Dans le cadre d'un changement de filière faisant suite à une demande d'intégration directe, il y a lieu de créer un emploi de Directeur des Services Techniques et du Patrimoine (H/F) à temps complet ouvert à la filière technique

Missions principales :

- Diriger, coordonner et animer l'ensemble des services techniques
- Participer à la définition et mettre en œuvre les orientations des stratégies d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité
- Piloter les projets techniques de la collectivité
- Mettre en œuvre les projets de la collectivité dans le secteur technique
- Gérer le patrimoine bâti et l'ensemble des infrastructures de la collectivité en relation avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs et les usagers
- Gérer le parc matériel de la collectivité

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, dont le grade relève du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers des cadres d'emploi autorisés. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

- 4) Afin de renforcer l'équipe du service communication, il y a lieu de créer un emploi de Responsable Communication (H/F) à temps complet

Missions principales :

- Veiller à la réflexion et à la construction des plans de communication et d'information de la commune élaborés avec les services et les partenaires
- Valoriser et dynamiser l'image de la ville à travers les différents supports existants
- Force de proposition pour créer de nouveaux supports et projets
- Veiller à la bonne utilisation de l'image de la ville dans les médias et sur les supports associatifs
- Veiller à la bonne exécution budgétaire et anticiper les besoins futurs
- Assurer l'encadrement, la planification et la production du service
- Participer aux réunions stratégiques avec le Maire, les élus et la direction générale sur les grands projets de la ville et de l'agglomération

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, dont le grade relève du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dont le niveau de qualification (diplômes ou expériences) relève des statuts particuliers des cadres d'emploi autorisés. Le traitement sera basé sur les grilles indiciaires des grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, en prenant en compte la qualification et l'expérience professionnelle du candidat retenu pour le poste.

Ces modifications, à effet immédiat, sont soumises ce jour à votre approbation.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
**COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 28 septembre 2021**

**Délibération n° 21-07-24**

**PERSONNEL COMMUNAL - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'actualiser le tableau des emplois comme suit avec effet immédiat :

SUPPRESSIONS			
EMPLOIS PERMANENTS			
Grade	Nbre de postes	Cadre d'emploi	Cat
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC	4	Adjoints administratifs territoriaux	C
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur principal à TC	1	Ingénieurs territoriaux	A
Agent de maîtrise principal à TC	1	Agents de maîtrise territoriaux	C
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à TC	1	Adjoints techniques territoriaux	C
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Auxiliaire de puériculture principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	Auxiliaires de puériculture territoriaux	C
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoints territoriaux d'animation	C

CREATIONS				
EMPLOIS PERMANENTS				
Emploi	Direction	Nbre de postes	Cadre d'emploi	Cat
Directeur des services à la population et action sociale (H/F) à temps complet	DSPAS	1	Attachés territoriaux	A
Responsable communication (H/F) à temps complet	CAB/COM	1	Rédacteurs territoriaux	B
Gestionnaire paye et formation (H/F) à temps complet	DG/RH	1	Adjoints administratifs territoriaux Rédacteurs territoriaux	C B
Assistant administratif (H/F) à temps non complet 28h/semaine	DSTP	1	Adjoints administratifs territoriaux	C
Directeur des services techniques et du patrimoine (H/F) à temps complet	DSTP	1	Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux	A A
Responsable exploitation et réhabilitations, ERP(H/F) à temps complet	DSTP	1	Techniciens territoriaux	B

Agent de maintenance des bâtiments, spécialité peinture (H/F) à temps complet	DSTP	1	Adjointes techniques territoriaux	C
Agent techniques polyvalents (H/F) à temps complet	DSTP	2	Adjointes techniques territoriaux	C
Agent de Surveillance de la Voie Publique (H/F) à temps complet	DG/PM	1	Adjointes techniques territoriaux	C

Article 2 : d'approuver, en conséquence, le tableau général des emplois, ci-annexé.

Article 3 : de préciser, qu'en cas d'absence de candidature de fonctionnaires pouvant satisfaire aux emplois proposés, les postes créés pourront être pourvus par des agents contractuels dès lors que le statut le prévoit.

Article 4 : d'assurer le financement des emplois créés par prélèvement sur les crédits inscrits au budget au chapitre 012.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

VILLE

Cat.	Grades	Effectif budgétaire autorisé conseil	Modifié ce jour	Nouvel Effectif autorisé conseil	Pourvus Titulaires	Pourvus Stagiaires	Pourvus Non Tit	Effectif pourvu	Vacants
A	Emploi fonctionnel de DGS	1		1	1	0	0	1	0
A	Attaché principal	1	1	2	1	0	0	1	1
A	Attaché	10		10	7	0	2	9	1
A	Attaché TNC 26h15	1		1	0	0	1	1	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	1		1	1	0	0	1	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	3		3	3	0	0	3	0
B	Rédacteur	4	1	5	2	0	1	3	2
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	8		8	8	0	0	8	0
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	17	-3	14	5	0	5	10	4
C	Adjoint administratif Ppal 2ème classe TNC 28H00	0	1	1	0	0	0	0	1
C	Adjoint administratif	5		5	4	0	0	4	1
C	Adjoint administratif TNC 28H00	1		1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL de la filière administrative</b>		<b>52</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>10</b>
<b>B - FILIERE TECHNIQUE</b>									
A	Ingénieur principal	2	-1	1	1	0	0	1	0
A	Ingénieur	1	1	2	0	0	1	1	1
B	Technicien principal de 1ère classe	2		2	2	0	0	2	0
B	Technicien principal de 2ème classe	0	1	1	0	0	0	0	1
B	Technicien	2		2	2	0	0	2	0
C	Agent de maîtrise principal	4	-1	3	3	0	0	3	0
C	Agent de maîtrise	1		1	1	0	0	1	0
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	7	-1	6	6	0	0	6	0
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	19	4	23	12	0	6	18	5
C	Adjoint technique principal 2ème classe à TNC 30h00	1		1	0	0	1	1	0
C	Adjoint technique principal 2ème classe à TNC 17h30	1		1	0	0	1	1	0
C	Adjoint technique principal 2ème classe à TNC 15h00	1		1	0	0	1	1	0
C	Adjoint technique principal 2ème classe à TNC 13h00	1		1	0	0	0	0	1
C	Adjoint technique	18		18	17	0	0	17	1
C	Adjoint technique TNC 30H00	1		1	0	0	0	0	1
C	Adjoint technique TNC 17h30	1		1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL de la filière technique</b>		<b>62</b>	<b>3</b>	<b>65</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>55</b>	<b>10</b>
<b>D - FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>									
A	Puéricultrice classe supérieure	1		1	1	0	0	1	0
A	Psychologue TNC 300/1607 <sup>èmes</sup>	0		0	0	0	0	0	0
A	Assistant socio-éducatif	0		0	0	0	0	0	0
A	Educateur de jeunes enfants TC	3		3	2	0	1	3	0
C	Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe TC	1		1	1	0	0	1	0
C	Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe TC	2	-1	1	0	0	1	1	0
C	Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe TNC 29h45	1		1	0	0	1	1	0
C	ATSEM principal de 1ère classe	3		3	3	0	0	3	0
C	ATSEM principal de 2ème classe	4		4	3	0	1	4	0
C	ATSEM principal de 2ème classe TNC 24h00	3		3	0	0	3	3	0
C	Agent social TC	2		2	0	0	1	1	1
<b>TOTAL de la filière sanitaire et sociale</b>		<b>20</b>	<b>-1</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>1</b>
<b>E - FILIERE SPORTIVE</b>									
B	Educateur des APS principal de 1ère classe	1		1	1	0	0	1	0
B	Educateur des APS Principal de 2ème classe	1		1	0	0	0	0	1
B	Educateur des APS	1		1	1	0	0	1	0
B	Educateur des APS TNC 28h00 hebdomadaires	1		1	0	0	1	1	0
B	Educateur des APS TNC 17h30 hebdomadaires	1		1	0	0	0	0	1
B	Educateur des APS TNC 2h15 hebdomadaires	1		1	0	0	1	1	0
C	Opérateur des APS TNC 21h00 hebdomadaires	0		0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL de la filière sportive</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>F - FILIERE ANIMATION</b>									
B	Animateur principal 1ère classe	2		2	2	0	0	2	0
B	Animateur principal 2ème classe	0		0	0	0	0	0	0
B	Animateur	2		2	1	0	0	1	1
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3		3	3	0	0	3	0
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	9	-1	8	4	0	1	5	3
C	Adjoint d'animation	13		13	10	2	0	12	1
C	Adjoint d'animation TNC 24h hebdomadaires	0		0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL de la filière animation</b>		<b>29</b>	<b>-1</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>5</b>
<b>G - FILIERE POLICE</b>									
C	Chef de police	0		0	0	0	0	0	0
C	Brigadier chef principal	4		4	4	0	0	4	0
C	Gardien brigadier	1		1	1	0	0	1	0
<b>TOTAL de la filière police</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>G - FILIERE POLICE</b>									
<b>TOTAL emplois permanents</b>		<b>174</b>	<b>1</b>	<b>175</b>	<b>115</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>147</b>	<b>28</b>
<b>II- EMPLOIS NON PERMANENTS</b>									
<b>A - FILIERE ADMINISTRATIVE</b>									
<b>B - FILIERE TECHNIQUE</b>									
C	Adjoint technique (occasionnel)	1		1			0	0	1
C	Adjoint technique TNC 17h30 (occasionnel)	1		1			0	0	1



VILLE

C	Adjoint technique (saisonnier)	4		4			0	0	4
<b>E - FILIERE ANIMATION</b>									
C	Adjoint d'animation (saisonnier)	19		19			0	0	19
<b>F - HORS FILIERE ET CONTRATS AIDES DE DROIT PRIVE</b>									
	Emploi de cabinet	1		1			0	0	1
	Médecin vacataire	2		2			2	2	0
-	Assistante maternelle	17		17			16	16	1
-	Contrat d'apprentissage	3		3			2	2	1
-	Contrat unique d'insertion (CUI)	6		6			0	0	6
-	Agent recenseur	3		3			0	0	3
	<b>TOTAL des emplois non-permanents</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>0</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>37</b>
	nombre d'emplois	Autorisés Conseil	Modifié ce jour	Nouvel effectif	POURVUS titulaires	POURVUS stagiaires	POURVUS non- titulaires	Pourvus	Vacants
	Total des emplois permanents	174	1	175	115	2	30	147	28
	Total des emplois non permanents	57	0	57	0	0	20	20	37
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>231</b>	<b>1</b>	<b>232</b>	<b>115</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>167</b>	<b>65</b>